

Note de synthèse du projet agrivoltaïque

Complément à l'Etude Préalable Agricole

Commune de Pouillé (86)

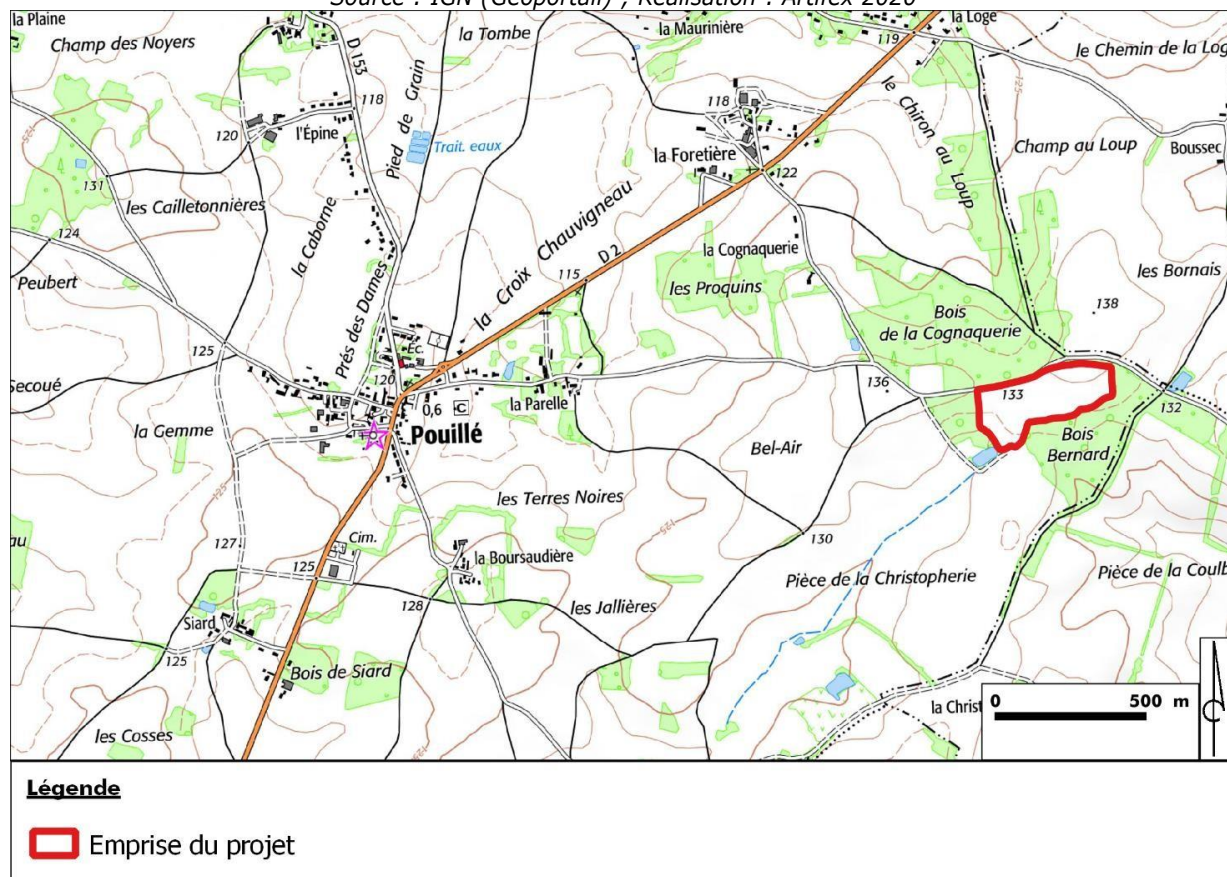
Le projet agrivoltaïque porté par TECHNIQUE SOLAIRE concerne un agriculteur de la commune de Pouillé, M. David ROBUCHON. La société THECHNIQUE SOLAIRE souhaite accompagner M. ROBUCHON dans son projet agricole de création d'un élevage ovin.

1. Localisation du projet

Le projet se situe dans le département de la Vienne, à deux kilomètres à l'Est du bourg de la commune de Pouillé.

Illustration 1 : Localisation du projet

Source : IGN (Géoportail) ; Réalisation : Artifex 2020



2. Synthèse de l'exploitation concernée

Nom de l'exploitant agricole	David ROBUCHON
Nom de l'exploitation	DAVID ROBUCHON
Adresse de l'exploitation agricole	2 chemin de la febretière 86300 Pouillé
Type d'exploitation	Polyculture
Type d'agriculture	Conventionnel
SAU de l'exploitation	180 ha
SAU impactée par le projet	6,7 ha, soit 3,7 % de la SAU de l'exploitation
Relation foncière	Le propriétaire foncier est David ROBUCHON.

3. Historique

3.1. Historique de l'exploitation

M. David ROBUCHON à débiter son activité agricole en 2007 avec la reprise d'une partie de l'exploitation (foncier) de ses beaux-parents qui arrivaient en retraite. L'exploitation a toujours été en entreprise individuelle. Il a réussi à faire grandir l'exploitation familiale en rachetant petit à petit des terres. Il possède aujourd'hui 180 ha de terres agricoles dont 50 % sont en prairie et 50 % en culture céréalière (blé).

M. ROBUCHON réalise l'engraissement de 50 bovins par an **dont il n'est pas le propriétaire**. Ces bovins sont en pension dans des **bâtiments qu'il loue à ses beaux-parents**. L'alimentation des bovins se fait à partir :

- Des fourrages produits sur l'exploitation
- Et les compléments alimentaires sont achetés.

3.2. Les raisons et réflexions conduites lors de la conception du projet agricole

M. David ROBUCHON a pour projet de diversifier sa production et d'acquérir un cheptel en propre afin d'avoir une valeur ajoutée au niveau de sa production animale. Il s'agit d'un cheptel de **25 ovins** de race à viande.

L'objectif de l'exploitation est d'être autonome en fourrage pour les **50 bovins** et les **25 ovins** supplémentaires.

C'est pourquoi l'année dernière **l'éleveur** a déjà commencé à ensemer une trentaine d'hectares de prairie supplémentaire. Cette modification d'assolement est indépendante de la mise en œuvre du parc photovoltaïque sur la parcelle de 6,7 ha.

3.3. Historique du site du projet

Le terrain de 6,7 ha concerné par le projet agrivoltaïque est une prairie depuis environ 15 ans et le restera.

Le rendement de cette parcelle est de qualité moyenne avec :

- **Une seule coupe par an**, contre **deux coupes en moyenne sur le reste des prairies de l'exploitation**
- **Un rendement d'environ 3 t/ha (soit 20 tonnes) contre 8-10 t/ha (soit 1386 tonnes à 1733 tonnes) sur le reste de l'exploitation.**

Cette production en fourrage est totalement **autoconsommée par les bovins** en pension dans l'exploitation de M. **ROBUCHON**.

Illustration 2 : Vue aérienne dans le secteur du projet

Réalisation : Artifex



4. Projet agricole : création d'un atelier ovin viande

4.1. Les mesures « Aménagement » mise en œuvre à l'échelle de la centrale

TECHNIQUE SOLAIRE prévoit d'aménager le parc photovoltaïque en fonction des besoins identifiés de l'exploitation ovine.

Plusieurs mesures/aménagements seront mis en place à cet effet :

- a. Une prairie de quantité et de qualité suffisante pour les brebis :

Les performances des ateliers d'élevage ovin viande dépendent de la bonne gestion des prairies sous les panneaux photovoltaïques du parc. En effet, la productivité des

espèces prairiales sur les **6,7 ha** du parc doit permettre une bonne alimentation du cheptel.

Après concertation avec M. ROBUCHON, **il préconise de semer de la fétuque** qui a l'avantage d'être durable (6 à 15 ans). La hauteur du fourrage est comprise entre 50 cm et 1 m. C'était déjà l'espèce végétale en place et, selon lui, une coupe tardive permet un réensemencement naturel. Pour information, la prairie actuelle en fétuque à environ 15 ans et est en bon état selon le propriétaire-exploitant. Comme indiqué par le fournisseur habituel de M. ROBUCHON, Agrileader, « *La fétuque élevée est une espèce très rustique car elle s'adapte à de nombreuses situations (excès d'eau, sécheresse, froid...).* Elle résiste bien au piétinement une fois installée. Sa productivité est élevée même en été. »

Après le semis et durant toute la phase d'exploitation du parc agri-solaire, une gestion du cycle de végétation de la prairie sera réalisée par l'éleveur. Différents facteurs devront être analysés :

- **Le climat**, dont la prairie est fortement dépendante, d'où le choix de la fétuque pour sa rusticité,
- **Le taux de chargement en ovins**, d'après le journal officiel de l'Union Européenne, un ovin équivaut à 0,15 UGB. En prenant les recommandations de l'institut de l'élevage qui préconise un taux de chargement de la prairie à 1 UGB/ha, on peut estimer que les 3,7 ha de prairie entre les panneaux photovoltaïques (afin de prendre en compte l'impact potentiel des panneaux sur la production fourragère) seront suffisantes pour faire pâturer : $3,7 * (1/0,15) = \mathbf{25 \text{ ovins}}$.
- **Le tassement du sol** et le surpâturage,
- La possible gestion des parcelles par **rotation**.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs un accès est prévu au Sud du site pour permettre aux ovins de pâturer sur les prairies de M. ROBUCHON attenantes au projet (environ **16 ha de prairie supplémentaire**).

La réalisation des 6,7 ha de prairie sera à la charge du porteur de projet « Technique Solaire », elle sera mise en place par l'éleveur, M. Robuchon, qui a le matériel et le savoir-faire nécessaire.

b. Accessibilité de la centrale au cheptel ovin

La centrale photovoltaïque dispose de **deux portails** pour accéder au site en phase chantier et exploitation :

- L'un localisé au nord depuis la route longeant le site d'étude, il s'agit de l'entrée principale du site
- Un portillon donnant dans le champ au sud pour l'acheminement et le pâturage des brebis:
 - ✚ Cet emplacement a été choisi afin de faciliter le pâturage des animaux « ovins » sur les **prairies attenantes** à la centrale photovoltaïque

c. Mise en place d'un abreuvoir dans la centrale :

L'exploitant ovin dispose d'ores et déjà d'un **abreuvoir** d'une capacité d'une tonne d'eau pour un volume de 3 mètres cube.
Cet abreuvoir sera mis en place à l'intérieur de la centrale (à proximité immédiate du portillon)

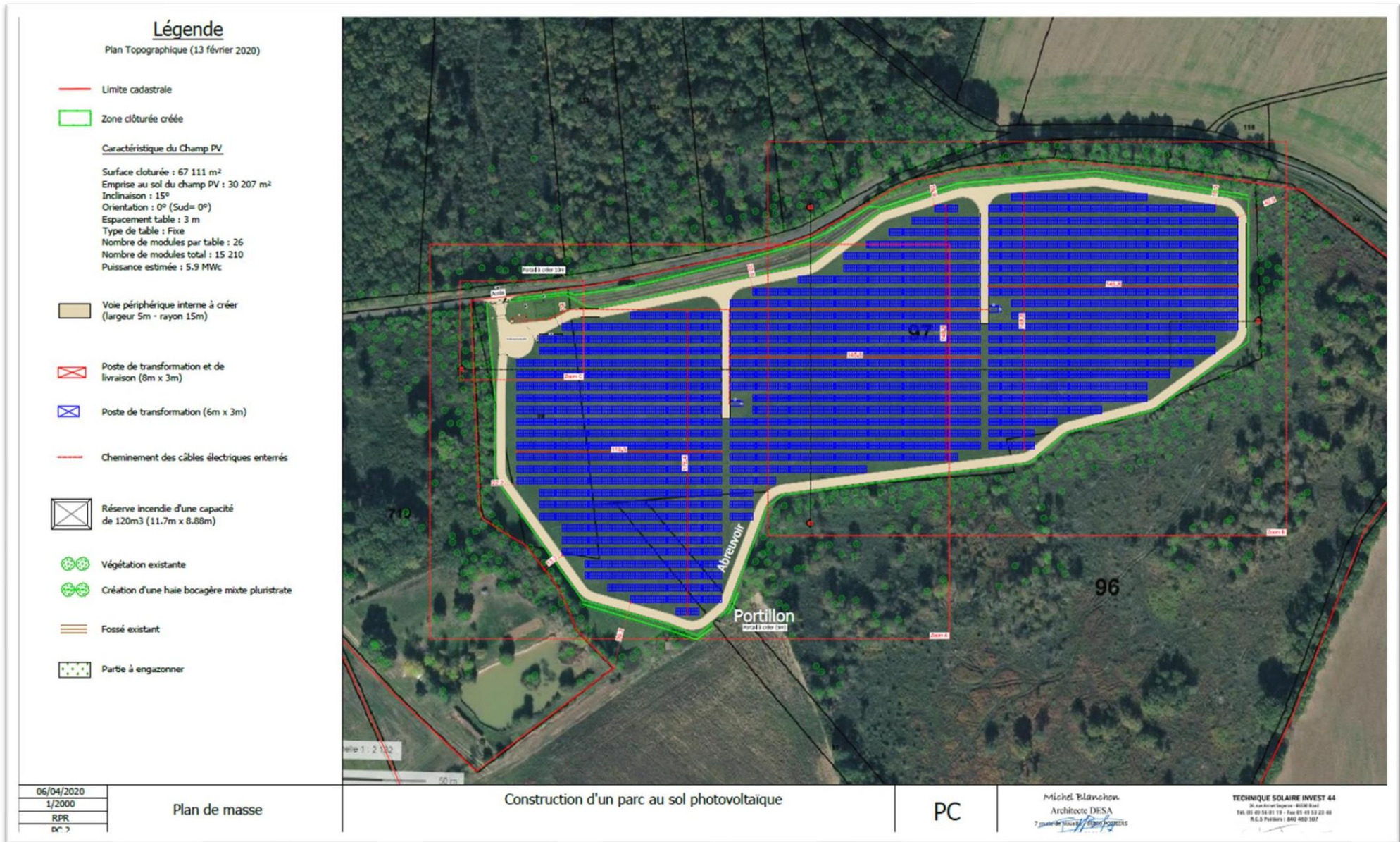
d. Dimensionnement technique de la centrale

Généralement sur les parcs photovoltaïques les équipements « panneaux » sont situés à une hauteur d'environ 80 cm.

Cependant pour la bonne gestion de l'exploitation ovine et en concertation avec l'éleveur il a été retenu :

- + Une **hauteur de 1 m** sous les panneaux
- + Et un **espacement de 3 m** entre les tables

Ci-après une exquise du plan d'implantation avec les aménagements prévus en faveur du projet agricole



4.2. Les Aménagements prévus à l'échelle de l'exploitation de M. ROBUCHON

Pour accueillir ce nouveau cheptel au sein de son exploitation , l'éleveur réalisera différents aménagements :

- En plus de la prairie qui sera mise en place sur la centrale, une **prairie supplémentaire de 30 ha** est d'ores et déjà semée afin de rester autonome en fourrage
- **Une ancienne porcherie** appartenant à l'exploitant « pouvant accueillir initialement 250 cochons » sera réhabilitée en partie pour accueillir le cheptel ovin (25 brebis)
- **Un râtelier** sera construit (à proximité de la porcherie) pour stocker du foin si besoin dans le but de compléter l'alimentation des brebis « Cette mesure est prévue surtout pendant le mois d'été »

5. Filière impactée

L'exploitation d'un cheptel ovin sera une première expérience pour M. ROBUCHON. Ce cheptel sera constitué de 25 brebis (mâle et femelle).

Au travers de son atelier existant « bovin viande » il travaille d'ores et déjà avec des grossistes locaux.

Ce nouveau cheptel permettra d'augmenter sa production animale et simultanément aura un impact positif sur la filière agricole territoriale.

Cette production sera vendue aux grossistes locaux « avec lesquels il travaille sur l'atelier bovines » et aux abattoirs territoriaux.

6. Suivi des mesures mises en place

Afin d'accompagner M. ROBUCHON dans son projet agricole d'élevage ovin, la société TECHNIQUE SOLAIRE réalisera un suivi des mesures citées précédemment. Un diagnostic sur l'efficacité de ces mesures sera effectué aux années n+3 et n+5 après la mise en place du projet. La société TECHNIQUE SOLAIRE s'engage à les renforcer et/ou les adapter en fonction des recommandations de l'éleveur.

7. Soutien de l'économie agricole du territoire

La mesure de compensation collective pour ce projet correspond à une enveloppe financière de 5 500€.

Cette enveloppe est destinée à une structure qui œuvre à consolider l'économie agricole du territoire concernée par le projet de parc photovoltaïque de Pouillé.